

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER A LABESCAU

L'an deux mille dix, le 23 février à 20h30, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Labescau, sous la Présidence de M. Jean-Pierre BAILLE.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants : **Captieux** : Mme FERRAND Françoise, MM. ADAM Lionel, BERLAND Denis, CRAPON Bruno, LUMMAUX Patrick ; **Cauvignac** : Mme COUSTET Nicole, M. LARRERE Jean-Luc ; **Cours-les-Bains** : M. LABARDIN Etienne ; **Escaudes** : MM. MANSENCAL Christian, TULARS Bernard ; **Giscos** : Mme EL FALAKI Khadija ; **Goulade** : Mme CARDOIT Jacqueline, M. AUCOIN Alain ; **Grignols** : MM. CHAMINADE Patrick, JAYLES Bernard ; **Labescau** : MM. BORDENAVE Bernard, LAFARGUE Christian ; **Lartigue** : MM. LABOUYRIE Alain, MOURILLON Jean-Jacques ; **Lavazan** : Mme LATRILLE Jeannette, M. LAPORTE Jacky ; **Lerm-et-Musset** : MM. DARGUENCE Michel, LAGARDERE Paul-Claude ; **Marions** : Mme PORTET Adeline, M. CASTAGNET Richard ; **Masseilles** : M. POUJARDIEU Marc ; **St-Michel-de-Castelnau** : MM. LOUBIERE Pierre, ZORILLA Jean-Marie ; **Sendets** : MM. BONHOMME Bernard, LABAT Marc ; **Sillas** : MM. DESQUEYROUX Michel, EGGENSPIELER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mme Jeannette LATRILLE

Absents ou excusés : Mmes LAPEYRE Madeleine, PIZZINATO Jeany, MM. CAPES Jean-Pierre, LORENZON Nicolas

Procuration de Madeleine LAPEYRE à Marc POUJARDIEU

Date de convocation : le 18 février 2010.

Christian LAFARGUE souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire ainsi qu'une bonne réunion.

**

Adoption du compte-rendu de la séance du 26 janvier 2010

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**

Rapport n°1 : vote des comptes administratifs 2009

A- BUDGET GENERAL

1- Présentation des résultats

Pierre LOUBIERE présente les comptes administratifs des budgets 2009. Dans l'ensemble, les dépenses sont moindres par rapport à ce qui était prévu. Les recettes sont en revanche supérieures de 3% aux prévisions.

Analyse par service : c'est la première année que le service aide à domicile est déficitaire. Ce n'est qu'un déficit apparent car les caisses de retraite, en particulier la CRAMA, remboursent les heures avec retard. En réalité ce service est productif.

Des économies ont été faites sur la voirie. En fait le solde des travaux de fauchage sera réglé sur l'exercice budgétaire 2010.

2 services coûtent cher : l'enfance et la voirie.

Fonctionnement		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		255 953,88
Opérations de l'exercice	1 966 762,91	2 072 504,46
TOTAUX	1 966 762,91	2 328 458,34
Résultats de clôture		361 695,43
Restes à réaliser		
TOTAUX		361 695,43
RESULTAT DEFINITIF		361 695,43

Investissement		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	359 312,63	
Opérations de l'exercice	588 965,18	1 023 020,04
TOTAUX	948 277,81	1 023 020,04
Résultats de clôture		74 742,23
Restes à réaliser	378 760,00	186 574,00
TOTAUX	378 760,00	261 316,23
RESULTAT DEFINITIF	117 443,77	

Ensemble		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	359 312,63	255 953,88
Opérations de l'exercice	2 555 728,09	3 095 524,50
TOTAUX	2 915 040,72	3 351 478,38
Résultats de clôture	0,00	436 437,66
Restes à réaliser	378 760,00	186 574,00
TOTAUX	378 760,00	623 011,66
RESULTAT DEFINITIF		244 251,66

2- Vote du compte administratif

Marc LABAT, doyen de l'Assemblée, fait procéder au vote du compte administratif. Le Président ne prend pas part au vote.

Marc LABAT félicite préalablement l'équipe du service administratif pour le travail de présentation des documents et l'envoi des documents suffisamment tôt pour pouvoir les examiner.

Le compte administratif est adopté à la majorité des membres par 32 voix. Abstention de Mme EL FALAKI qui n'a pas pu assister au début de la présentation du compte administratif.

B- BUDGET DES ORDURES MENAGERES

Il est demandé à Sophie PUYO de présenter le compte administratif.

1- Présentation des résultats

Fonctionnement		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		100 539,28
Opérations de l'exercice	576 345,71	501 130,80
TOTAUX	576 345,71	601 670,08
Résultats de clôture		25 324,37
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULES	0	25 324,37
RESULTAT DEFINITIF		25 324,37

Investissement		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		43 395,66
Opérations de l'exercice	54 219,24	75 442,29
TOTAUX	54 219,24	118 837,95
Résultats de clôture		64 618,71
Restes à réaliser	0,00	0,00

TOTAUX CUMULES	0,00	64 618,71
RESULTAT DEFINITIF		64 618,71

Ensemble		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	143 934,94
Opérations de l'exercice	630 564,95	576 573,09
TOTAUX	630 564,95	720 508,03
Résultats de clôture	0,00	89 943,08
Restes à réaliser	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	89 943,08
RESULTAT DEFINITIF		89 943,08

2- Vote du compte administratif

Marc LABAT, doyen de l'Assemblée, fait procéder au vote du compte administratif du budget des ordures ménagères. Le Président ne prend pas part au vote.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité par 33 voix.

C- BUDGET DU SPANC

1- Présentation des résultats

Fonctionnement		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		16 012,23
Opérations de l'exercice	49 093,67	36 707,75
TOTAUX	49 093,67	52 719,98
Résultats de clôture		3 626,31
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULES	0	3 626,31
RESULTAT DEFINITIF		3 626,31

Investissement		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice		
TOTAUX		
Résultats de clôture		
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULES		
RESULTAT DEFINITIF		

Ensemble		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	16 012,23
Opérations de l'exercice	49 093,67	36 707,75
TOTAUX	49 093,67	52 719,98
Résultats de clôture	0,00	3 626,31
Restes à réaliser	0,00	0,00

TOTAUX CUMULES	0,00	3 626,31
RESULTAT DEFINITIF		3 626,31

2- Vote du compte administratif

Marc LABAT fait procéder au vote du compte administratif. Le Président ne prend pas part au vote. Le compte administratif est adopté à l'unanimité par 33 voix.

3- Divers

- Marc LABAT est satisfait du compte-rendu du service remis par la Lyonnaise des Eaux lors du dernier Bureau.

- Jean-Pierre EGGENSPIELER se demande en quoi ce type d'informations peut intéresser un maire.

- Jean-Pierre BAILLE lui explique qu'une pollution avérée en matière d'assainissement individuel relève de la police du maire. C'est donc au maire de faire appliquer la loi et non au président de la CDC.

En ce qui concerne le devenir du service, le président explique qu'une étude va être lancée pour accompagner la collectivité dans la phase de fin de contrat avec la Lyonnaise des Eaux et d'évaluation des moyens à développer dans l'avenir.

- Michel DARGUENCE note que l'inventaire des assainissements individuels est sans doute la phase la plus facile à réaliser. La réalisation des travaux sera plus problématique.

- Jean-Pierre BAILLE souligne qu'il va falloir effectivement demander aux propriétaires d'appliquer les préconisations du SPANC.

D- VOTE DES COMPTES DE GESTION

Le Conseil communautaire déclare que les comptes de gestion (budget général, budget des ordures ménagères et du SPANC), dressés pour l'exercice 2009 par le Receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

E- ANALYSE FINANCIERE

Pierre LOUBIERE explique au Conseil qu'une analyse financière des 4 derniers exercices a été annexée aux comptes administratifs. La situation financière de la collectivité s'est améliorée en particulier grâce à la TPU. L'avenir reste cependant incertain en termes de réforme de TP et de garantie de ressources.

Globalement la gestion est bonne et l'on veille toujours à ne pas dépasser les enveloppes de crédits votées.

Jean-Pierre BAILLE remercie l'exécutif pour la confiance qui lui témoigne en matière de gestion. Il souligne que ces résultats ne peuvent pas être mis qu'à l'actif des élus. Sans un état précis des sommes engagées, il ne serait pas possible de juger en cours d'année de la consommation des crédits. Il remercie donc les agents du service administratif et en particulier Sophie PUYO pour la rigueur du travail effectué.

F- AFFECTATION DES RESULTATS

1- Budget général

Après avoir examiné le compte administratif du budget général, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ;

constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : **361 695,43 €**

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme indiqué sur le tableau suivant :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET GENERAL

	Détail des calculs	Total
A	Résultat de fonctionnement R-D = 2 072 504,46-1 966 762,91	105 741,55
B	Résultats antérieurs reportés	255 953,88
C	Résultat à affecter A+B = 105741,55+255953,88	361 695,43
D	Solde d'exécution d'investissement D001 besoin de financement R 001 excédent de financement 1 023 020,04-588 965,18-359 312,63	74 742,23
E	Solde des restes à réaliser besoin de financement excédent de financement RAR dépenses-RAR recettes = 378 760-186 574	192 186,00
Besoin de financemer =	D+E = 74 742,23-192 186	117 443,77
AFFECTATION C =		361 695,43
Affectation au R 1068		117 443,77
Report en fonctionnement R 002	C- R 1068	244 251,66

2- Budget des ordures ménagères

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : **25 324,37 €**

le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme indiqué sur le tableau suivant :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET OM 2009

	Détail des calculs	Total
A	Résultat de fonctionnement R-D= 501130,80-576345,71	-75 214,91
B	Résultats antérieurs reportés	100 539,28
C	Résultat à affecter A+B =-78664,86+100539,28	25 324,37
D	Solde d'exécution d'investissement D001 besoin de financement R 001 excédent de financement 75442,29-54219,24+43395,66	64 618,71
E	Solde des restes à réaliser besoin de financement excédent de financement	0,00
Besoin de financement F =	D+E	0,00
AFFECTATION C =		25 324,37
Affectation au R 1068		0,00
Report en fonctionnement R 002		25 324,37

3- Budget du SPANC

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : **3 626.31 €**

le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme indiqué sur le tableau suivant :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET SPANC 2009				
			Détail des calculs	Total
A	Résultat de fonctionnement		R-D= 36707,75-49093,67	-12 385,92
B	Résultats antérieurs reportés			16 012,23
C	Résultat à affecter		A+B = -12385,92+16012,23	3 626,31
AFFECTATION C =				3 626,31
Affectation au R 1068				0,00
Report en fonctionnement R 002				3 626,31

**

Rapport n°2 : demandes de subventions pour le financement de la Maison de santé pluridisciplinaire

• Exposé :

Jean-Pierre BAILLE rappelle au Conseil Communautaire qu'après concertation avec l'ensemble des professionnels de santé et des animateurs sociaux (médecins, SSIAD, CCAS...) est apparue la nécessité de mettre en place une MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE au sein de la Communauté de Communes, localisée sur la commune de Grignols.

C'est un CONCEPT novateur dans le Sud-Ouest de la France pour, d'une part, lutter contre la désertification médicale dans les zones rurales et, d'autre part, pour constituer un lieu d'ECOUTE, d'INFORMATION et de PREVENTION dans le domaine sanitaire.

Cette Maison de santé pluridisciplinaire n'est en aucun cas un projet immobilier mais s'inscrit dans une logique d'amélioration du service médical, d'échanges des pratiques médicales, de partage des connaissances. Comme son nom l'indique, cette maison médicale pluridisciplinaire permet la rencontre des disciplines et sécurise la pratique des professionnels qui se retrouvent moins isolés. Il s'agit de créer un réseau de compétences.

L'objectif est également de mutualiser les moyens, les équipements, le matériel médical, les locaux ainsi que toutes les tâches qui relèvent du secrétariat et de l'administration.

La Maison de santé pluridisciplinaire favorisera une meilleure gestion du temps, en permettant aux professionnels de se relayer, de se remplacer pour répondre notamment aux attentes des jeunes praticiens, de rendre compatibles leurs vies professionnelles et personnelles.

Le Président précise au Conseil Communautaire que ce dossier vient d'être déposé en Sous-Préfecture, le 20 février, dans le cadre de l'appel à projets « Pôles d'Excellence Rurale » du Sud-Gironde, qui s'est lui-même traduit par la création d'une plateforme de Santé Sud-Gironde portée par le C.H.I.C.

La Maison de santé pluridisciplinaire s'inscrit dans une démarche de partenariat public / privé, ce qui correspond à l'un des critères d'éligibilité des Pôles d'Excellence Rurale. La réussite de ce projet passe, en effet, par une forte implication des professionnels de santé, dès la conception du projet.

Jean-Pierre BAILLE explique que la Communauté de Communes assure le portage financier ; les praticiens s'engageront à verser un loyer mensuel qui couvrira le remboursement des intérêts et du capital de l'emprunt. Au bout d'une dizaine d'années, les professionnels de santé auront la possibilité de racheter le bien à sa valeur résiduelle.

Le projet architectural devra répondre à des critères H.Q.E et de développement durable.

L'esquisse élaborée par le cabinet d'architecture PRADAL de Langon a estimé le coût total du projet à 964 140 € HT. Jean-Pierre BAILLE précise qu'une demande de subvention au titre de la D.G.E peut être sollicitée auprès de l'Etat ainsi qu'auprès de la Région Aquitaine (la condition préalable étant une inscription au contrat de Pays).

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES				
		Subventions	Base éligible	Pourcentage appliqué à la base	Pourcentage du budget total	Montant attendu
travaux de bâtiment	790 640,00	DGE	889 140	7,87%	7,26%	70 000,00
honoraires	63 000,00					
bureau de contrôle	10 000,00	P.E.R (FNADT)	889 140	33,74%	31,12%	300 000,00
coordonateur SPS	3 000,00					
étude de sol	2 500,00	Région	964140	15,00%	15,00%	144 621,00
assurance dommage ouvrage	20 000,00					
sous-total	889 140,00	Autofinancement (emprunt)			46,62%	449 519,00
travaux VRD	65 000,00	Total général			100%	964 140,00
raccordement aux réseaux	10 000,00					
Total général	964 140,00					

• **Délibération :**

Le Conseil Communautaire, appelé à délibérer, approuve à l'unanimité :

- le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire tel que présenté par le Président,
- demande l'inscription du projet au contrat de Pays des landes de Gascogne ;
- autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional à hauteur de 15 % du montant total des travaux, estimé à 964 140 € H.T., soit une subvention de 144 621 € et à signer toute pièce relative au dossier de demande de subvention.
- autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.G.E. à hauteur de 70 000 € et à signer toute pièce relative au dossier de demande de subvention.

Jean-Pierre BAILLE souhaite ajouter que ce type de service est très important pour la population. En revanche, comme cette opération fait l'objet d'un appel à projets, la collectivité ne s'engage pas sur un montant de dépenses. Si les subventions ne sont pas accordées, rien ne se fera.

Pierre-Marc DUFRAISSE, chargé de mission P.E.R, explique que 700 dossiers ont été déposés. Seulement 250 seront retenus.

Jean-Pierre BAILLE souligne que la mission de Pierre-Marc DUFRAISSE se termine la semaine prochaine. Il tient à le remercier pour le travail de qualité qu'il a effectué.

Rapport n°3 : personnel

1- Augmentation du temps de travail de plusieurs agents et création de postes sur le service d'aide à domicile

• **Exposé :**

L'activité du service d'aide à domicile de la Communauté de Communes est en augmentation. La commission « services à la personne » a donc étudié les besoins en personnel et propose :

- avec l'accord des intéressés, l'augmentation du temps de travail de plusieurs agents du service :

- 3 agents titulaires : passage de 28 heures à 30 heures hebdomadaires
- 1 agent titulaire : passage de 26 heures à 35 heures
- création d'un poste d'agent social de 2^{ème} classe de 35 heures et suppression d'un emploi de 20 heures

- la création de :

- 2 postes d'agent social de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée de 28 heures hebdomadaires,
- 3 emplois permanents d'agent social de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet pour une durée de 17h30 hebdomadaires.

Ces propositions ont été soumises à l'avis du CTP réuni en séance le 18 février. Ce dernier a donné un avis favorable.

- Jean-Marie ZORILLA demande si la création d'emplois d'agents non-titulaires débouchera sur des emplois d'agents titulaires.

- Jean-Pierre BAILLE explique qu'il y a une possibilité de titularisation en fonction des besoins du service et des aptitudes des agents. Une précision quant à la création des emplois de 17h30 : la législation autorise la collectivité à recruter des agents pour une durée d'un an, renouvelable, à hauteur de 17h30 hebdomadaires compte tenu de la strate de population.

• **Délibération :**

Le Conseil Communautaire approuve les augmentations de temps de travail et les créations de postes proposées à compter du 1^{er} mars 2010. Ces modifications entraînent la suppression des postes antérieurs.

2- Diminution du temps de travail d'un emploi d'agent social de 2^{ème} classe à temps non complet

• **Exposé :**

Le Président explique que par courrier en date du 7 décembre 2009, un agent de la Communauté de Communes occupant un emploi d'agent social de 2^{ème} classe en CDI a sollicité une diminution de son temps de travail pour des raisons familiales. La durée hebdomadaire de 28 heures serait portée à 24 heures.

Le Comité Technique Paritaire de la Communauté de Communes, en sa séance du 18 février 2010, a émis un avis favorable à la diminution du temps de travail d l'agent.

• **Délibération :**

Le Conseil Communautaire approuve :

- la suppression au tableau des effectifs de la Communauté de Communes, à compter du 1^{er} mars 2010, d'un emploi d'agent social de 2^{ème} classe à temps non complet en CDI pour une durée de 28 heures hebdomadaires ;
- la création au tableau des effectifs de la Communauté de Communes, à compter du 1^{er} mars 2010, d'un emploi d'agent social de 2^{ème} classe à temps non complet en CDI pour une durée de 24 heures hebdomadaires.

3- Création d'un emploi d'agent non titulaire permanent sur le service enfance

• **Exposé :**

Le Président explique que lors de l'ouverture de la mini-halte garderie en septembre 2009, la CDC a recruté une assistante petite enfance sur un emploi d'agent occasionnel à 17h30 hebdomadaires. La structure connaissant un vif succès, il est proposé de créer un emploi permanent d'assistante petite enfance non titulaire à temps non complet pour une durée de 17h30 hebdomadaires à compter du 24 février 2010.

• **Délibération :**

Le Conseil Communautaire approuve :

- la création à compter du 24 février 2010 de d'un emploi permanent d'assistante petite enfance
- à temps non complet pour 17h30 hebdomadaires ;
- cet emploi est occupé par un agent recruté par contrat à durée déterminée de 6 mois ;
- la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 297, majoré 292 ;
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Jean-Pierre BAILLE souhaiterait ajouter un mot concernant les réunions du CTP. Ces dernières se déroulent dans un climat libre et positif. Un exemple : lors du dernier CTP, il a été proposé de réfléchir à des mesures visant à réduire l'absentéisme des agents. Des discussions ont été engagées avec les représentants du personnel et des contre-propositions ont été faites.

Les représentants du personnel sont notamment d'accord pour faire en sorte que soient valorisés les agents qui ne sont jamais absents. Ce dossier devra donc être retravaillé.

Il note que la mise en place d'un CTP est une source indéniable de progrès au sein de la structure.

Alain AUCOIN confirme que les discussions sont constructives.

Rapport n°4 : intégration de voies communales dans la voirie communautaire

• Exposé :

M. Marc LABAT, Vice-président en charge de la voirie, explique que la commission voirie propose d'intégrer dans la voirie communautaire les voies communales suivantes :

- Grignols :

- VC n°37 de Campot
- VC n°36 du Barry
- VC n°38 de Maison Neuve
- VC n°40 de Fontalem

pour une longueur totale 875 m.

- Labescou :

- VC N° 9 de Cocusseau pour une longueur de 170 m

- Lerm :

- VC n°8 de Maupa pour une longueur de 340 m (refaite par la Commune en 2007).

Il explique que ces routes sont situées hors agglomération, qu'elles sont revêtues et qu'elles ont été remises en état par les communes avant intégration dans la voirie d'intérêt communautaire.

• Délibération :

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité :

- l'intégration des voies communales désignées ci-dessus dans la voirie d'intérêt communautaire pour une longueur totale de 1385 m.

- Pierre LOUBIERE intervient en demandant quel est le recours possible de la CDC quand des travaux de réhabilitation d'une chaussée sont détériorés peu de temps après la réception du chantier. Il pense notamment au carrefour de la Paroupie endommagé probablement par un camion.

- Jean-Pierre BAILLE rebondit sur la remarque de Pierre LOUBIERE pour expliquer que dans les années à venir, on ne pourra plus faire appel aux services de l'ex-DDE pour le suivi des travaux de voirie. La CDC d'Auros vient de recruter un conducteur de travaux et propose par exemple de mutualiser le service avec des CDC voisins.

Une réflexion doit être engagée sur ce sujet par la commission voirie.

**

Rapport n°5 : subvention OPAH-RR Sud-Gironde – Mme Eliane LABARBE

• Exposé :

Par délibération en date du 26 janvier 2010 (n°de-26012010-07), il a été attribué à Mme Eliane LABARBE demeurant à Cours-les-Bains une subvention de 2731 €. Le plan de financement était erroné.

Le montant total des dépenses subventionnées est de 40 665 € HT.

Le montant attendu des subventions est le suivant :

ANAH (35%)	14 229.48 €
CDC Captieux-Grignols (5%)	2 033.00 €

Il s'agit d'annuler la délibération du 26 janvier et de délibérer sur le nouveau montant.

• Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- annule la délibération n°de-26012010-07 du 26 janvier 2010 ;
- décide d'attribuer à Mme Eliane LABARBE une subvention de 2033 € au titre de l'opération de réhabilitation désignée ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer l'arrêté attributif de subvention.

**

Questions diverses

1- Motion relative à la LGV

Le Président expose au Conseil Communautaire la problématique posée par le fuseau des 1000 mètres de la LGV sur le projet d'Ecopôle ; les terrains susceptibles d'intéresser la CDC pour la création d'une zone d'activité se situent dans le fuseau.

Après avoir entendu le Président faire le compte-rendu de trois réunions portant sur ce projet :

- le vendredi 12 février à Grignols avec les représentants de RFF et de la SAFER,
- le vendredi 19 février à Captieux avec les maires de Captieux et d'Escaudes, accompagnés chacun d'un adjoint, et le maire de Giscos.
- le lundi 22 février à la Sous-Préfecture de Langon avec Mme la Sous-préfète ;

le Conseil communautaire approuve :

- la proposition visant à assurer la maîtrise d'œuvre d'une étude de faisabilité et d'analyse foncière sur la réalisation d'une zone industrielle baptisée Ecopôle à proximité de la sortie d'autoroute A65 de Captieux et de l'éventuelle halte TRGV. Cette étude sera cofinancée par RFF ;
- le projet de création d'un comité de pilotage composé des collectivités concernées (Communes, Communauté de Communes, Conseil Général, Conseil Régional) de partenaires associés tels que le Pays des Landes de Gascogne, des acteurs industriels (RFF et A'LIENOR), et des services de l'Etat et demande à Mme la Sous-préfète de Langon de bien vouloir assurer la coprésidence du comité.

2- Subvention attribuée à l'association La Route de la Transhumance

• Exposé :

Le Président informe l'assemblée que l'association La Route de la Transhumance a sollicité une demande de subvention de 300 euros dans le cadre de l'organisation de la Dixième Transhumance Hivernale. Cette manifestation aidant à la promotion touristique du territoire, le Président propose d'aider l'association.

• Délibération :

Appelé à délibérer, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité :

- l'octroi d'une subvention de 300 € à l'association La Route de la Transhumance ; les crédits seront inscrits au budget primitif 2010 ;
- charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

3- Demande de subvention DGE pour la réalisation de city-stades

• Exposé :

Le Président explique qu'une réflexion est menée depuis plusieurs mois autour de la mise en place d'actions en faveur du public adolescent, pour lequel il n'existe actuellement aucune offre de service.

Depuis la mise en place de la communauté de communes, les efforts et les réalisations en termes de politique enfance et jeunesse se sont centrés sur le public des 0-12 ans, avec la création de deux Maisons de l'Enfance, l'une sur Captieux et l'autre sur Grignols, regroupant différents services, à savoir : une mini-halte garderie, un Relais Assistantes Maternelles, un Lieu d'Accueil Enfants-Parents, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement et un Accueil Périscolaire.

Ces différentes réalisations ont nettement contribué au développement des structures d'accueil et à l'amélioration de la prise en charge des enfants. Cependant les membres de la commission enfance et jeunesse souhaitent poursuivre l'amélioration des services, des équipements et du cadre de vie des enfants et de leurs familles, en élargissant l'offre en direction des adolescents, notamment par le biais d'aménagements sportifs tels que les city-stades, lieux de socialisation, de convivialité, en libre-accès, pour tous les publics aussi bien sur les temps de loisirs que sur les temps scolaires.

Pour assurer un maillage territorial, trois sites seraient retenus : Captieux, Grignols et Lerm-et-Musset.

Le projet d'aménagement est estimé à 156 764.10 € H.T. Le Président précise que le Conseil général de la Gironde et la CAF n'accorderont pas de crédits sur ces projets en 2010. Il explique que des subventions peuvent être sollicitées au titre de la DGE et du FEADER :

Financement prévisionnel :		
Etat (D.G.E.)	: 35 %	54 867.44 €
FEADER	: 20 %	31 352.82 €
Autofinancement :	45 %	70 543.84 €
TOTAL =		156 764.10 €

• **Délibération :**

Appelé à délibérer, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité :

- le projet de réalisation de city-stades sur les communes de Captieux-Lerm-et-Musset et Grignols,
- autorise le Président à solliciter des demandes de subventions au titre de la DGE et du FEADER selon le plan de financement exposé ci-dessus ;
- charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

4- Jean-Pierre EGGENSPIELER souhaiterait connaître les recours possibles contre des propriétaires bailleurs de logements sociaux qui n'engagent pas les travaux de réhabilitation malgré un avis d'insalubrité prononcé par la DDASS.

Jean-Pierre BAILLE lui précise que cette question ne relève pas de la compétence de la CDC mais de la police du maire de la commune concernée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.